

**Coopération et assistance technique opérationnelle :  
nouvel outil diplomatique d'influence à l'international ?**

Commissaire principal Jean-Baptiste Gongora  
Stagiaire de la 23<sup>ème</sup> promotion « Verdun » de l'Ecole de Guerre

Sous la direction de  
M. Samir Battiss

## Remerciements

Je tiens à remercier monsieur Samir Battiss, tuteur de ce travail de recherche, pour son suivi et sa disponibilité malgré la distance séparant l'université de Québec à Montréal de l'École de guerre. Nos échanges ont permis d'apporter une réelle plus-value à ce travail et ses conseils méthodologiques ont été précieux, particulièrement lors de la phase initiale de recherche sur un sujet sur lequel je n'avais qu'une connaissance très limitée.

Je remercie également monsieur Olivier Masseret, chef du bureau stratégie d'influence de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère de la défense, ainsi que madame Miruna Vladescu, de m'avoir reçu sous un faible préavis. Notre échange m'a permis de confirmer certaines hypothèses et m'a apporté un éclairage intéressant complémentaire à celui que j'avais trouvé dans la seule littérature et dans les échanges avec mon tuteur.

## **Abstract**

Dans un contexte de multiplication des acteurs étatiques et des organisations internationales, de remise en cause des caractéristiques classiques de la puissance et de développement de l'influence dans les relations internationales, les réflexions autour du concept de diplomatie d'influence se multiplient et ont commencé à pénétrer la sphère militaire. Au-delà de l'opposition classique entre hard power et soft power, le potentiel d'influence de l'institution militaire, à travers les actions de coopération et d'assistance technique opérationnelle qu'elle mène déjà depuis de nombreuses années, apparaît progressivement au grand jour. Encore largement sous-exploité, ce potentiel doit être mieux intégré à celui des vecteurs plus traditionnels de l'influence au sein d'une stratégie ministérielle voire interministérielle, seule à même de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le pouvoir politique aux politiques étrangères nationales.

While the numbers of state actors and international organizations have strongly increased since the end of World War 2, the classical characteristics of power are being challenged by the emergence of soft power, particularly since the end of the cold war. Beyond the classical vectors of soft power - such as economy or language- , recent researches have started to study the integration of the military in a broader soft power concept. Far from the classical opposition between hard and soft power, the potential of military soft power through cooperation and military assistance missions is being slowly identified. This military soft power remains today under-exploited and must be better associated with traditional vectors of soft diplomacy. Only such an association within a ministerial or governmental strategy will enable nations to achieve their foreign policy objectives.

## Introduction

« La perte du monopole mondial de puissance ne doit pas nous entraîner dans une sorte de déprime qui aboutirait à ce que nous ne défendions même plus nos intérêts stratégiques »<sup>1</sup>. Cet appel d'Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères de Lionel Jospin et conseiller diplomatique de François Mitterrand, aux puissances occidentales subissant de plein fouet une évolution de la société internationale qui leur est peu favorable pose avec acuité la problématique de la redistribution de la puissance entre acteurs étatiques. Cette problématique est particulièrement prégnante aujourd'hui alors que de nouveaux acteurs comme la Chine ou le Brésil émergent et développent leur influence dans des zones dans lesquelles les anciens grands Etats occidentaux régnaient en maîtres. Cette nouvelle concurrence appelle une réaction rapide s'appuyant sur des schémas diplomatiques qui doivent être repensés et adaptés au nouvel environnement international.

Dans ce contexte, l'objet de ce travail de recherche est d'étudier le lien entre deux modalités classiques des relations internationales, la coopération - définie comme le développement de relations internationales bilatérales ou multilatérales pour apporter une réponse à certains phénomènes- et l'assistance technique opérationnelle - caractérisée par la création de missions d'expertise pour répondre à un besoin précis d'un pays demandeur- d'une part, et l'influence, moyen ou finalité de la politique étrangère d'autre part. Il présente l'intérêt de rassembler trois notions qui individuellement ont fait l'objet d'abondantes réflexions mais que l'on trouve rarement associées. Les travaux sur la puissance, l'influence et les *hard, soft, smart powers* sont particulièrement abondants depuis la chute de l'URSS. Ils s'articulent principalement autour de deux grands thèmes : la remise en cause de la puissance étatique traditionnelle dans un contexte de mondialisation et de développement du multilatéralisme<sup>2</sup> et l'apparition d'un *soft power* théorisé par Joseph Nye<sup>3</sup> ayant fait l'objet de nombreux commentaires des deux côtés de l'Atlantique. Cette riche littérature d'inspiration récente s'inscrit dans une tradition plus ancienne et ne doit pas éclipser les réflexions moins connues mais tout aussi pertinentes sur le concept même d'influence qui a d'abord été identifié en France dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle comme une politique publique à l'origine de la création de l'Alliance française<sup>4</sup>. Indépendamment des notions de puissance et d'influence, la notion de coopération est principalement analysée dans les traités de relations internationales, principalement sous un angle théorique. Ces ouvrages qui s'inscrivent dans une démarche de conceptualisation, cherchent avant tout à identifier les

---

<sup>1</sup> VEDRINE Hubert, *Atlantico*, 27 avril 2014, [www.atlantico.fr/decryptage/hubert-vedrine-superiorite-occident-reste-monde-est-plus-en-plus-illusoire-hubert-vedrine-1054493.html](http://www.atlantico.fr/decryptage/hubert-vedrine-superiorite-occident-reste-monde-est-plus-en-plus-illusoire-hubert-vedrine-1054493.html).

<sup>2</sup> Voir par exemple des ouvrages comme celui de Bertrand Badie, *l'impuissance de la puissance*.

<sup>3</sup> NYE Joseph, *Bound to Lead : The Changing Nature of America Power*, New York, Basic Books, 1990.

<sup>4</sup> FOUCHER Michel, *L'influence de la France sur la scène internationale : le décryptage de Michel Foucher in Communication et influence n°54*, avril 2014

ressorts qui poussent les Etats à coopérer. L'assistance technique opérationnelle a pour sa part été analysée essentiellement à travers le prisme de l'aide économique au développement. Les publications spécifiques à l'assistance militaire opérationnelle à laquelle nous nous intéresserons dans cette étude sont moins nombreuses et se retrouvent principalement dans les documents de doctrine militaire.

Ce travail de recherche vise donc à confronter des notions dont l'association est peu présente. Son apport majeur est de mettre en relation la sphère de compréhension d'un problème stratégique – la perte ou la quête d'influence – avec des solutions qui répondent aux problématiques de notre temps, celui du *problem solving* et de la politique publique de défense et de sécurité. Au vu du temps limité consacré à cette étude, il s'appuie exclusivement sur la réflexion tirée de la lecture croisée de quelques ouvrages de référence en théorie des relations internationales, d'articles spécifiques à l'une des notions présentes dans le titre du sujet traité et des documents stratégiques récemment publiés par la France et certains de ses partenaires (livre blanc sur la défense et la sécurité nationale français, *National Security Strategy* américaine, *Strategic Defense and Security Review* britannique, *Estrategia Nacional de Seguridad* espagnole) et sur un entretien réalisé avec le chef du nouveau bureau influence du ministère de la défense français.

De l'étude de ces sources, il apparaît clairement que les Etats qui veulent continuer à peser sur la scène internationale doivent s'engager clairement dans de nouvelles politiques d'influence de large spectre s'appuyant sur tous les moyens susceptibles de présenter un intérêt pour la promotion de leurs valeurs et la défense de leurs intérêts. Les actions de coopération et d'assistance technique opérationnelle doivent ainsi être intégrées aux côtés d'actions plus traditionnelles d'influence dans une véritable stratégie nationale.

En effet, dans la mesure où le besoin d'influence se développe au détriment de la puissance traditionnelle et devient incontournable (I), la coopération et l'assistance technique opérationnelle, qui ont leur finalité propre et n'ont pas pour vocation initiale de participer à la politique d'influence d'un Etat (II) trouvent aujourd'hui tout à fait leur place dans une stratégie pensée largement et à même de fédérer outils traditionnels et nouveaux vecteurs (III).

# **I. Une politique d'influence de plus en plus incontournable dans un environnement international mondialisé**

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'adoption dans la charte des Nations Unies du principe d'interdiction du recours à la force comme moyen de règlement des différends, les critères de la puissance étatique ont évolué et laissent une part de plus en plus grande au pouvoir d'influence. Ne pouvant plus imposer leurs valeurs et défendre leurs intérêts par la force, les Etats cherchent aujourd'hui à recourir à des procédés plus pacifiques ce qui rend, en ce début de XXIème siècle, la diplomatie d'influence incontournable pour tout Etat ambitionnant de peser sur la scène internationale (A). Cette évolution conduit par ailleurs ces Etats à affirmer haut et fort dans leurs documents stratégiques la nécessité d'identifier et d'utiliser tout outil utile à la réalisation de cet objectif (B).

## ***A. La remise en cause de la puissance « traditionnelle »***

### **Des critères de puissance évolutifs dans le temps**

La puissance relative des Etats n'a pas été évaluée en appliquant les mêmes critères tout au long de l'histoire. Si la conception la plus reconnue et fréquemment rencontrée de la puissance s'articule autour de l'entité de l'Etat-nation apparu au milieu du XIXème siècle et retient pour critères principaux le territoire, la démographie et la capacité à assurer une action militaire d'envergure, d'autres critères ont prévalu par le passé comme l'efficacité de la marine, la possession de colonies fédérées au sein d'un empire ou la capacité industrielle d'une économie. Pendant la guerre froide, c'est la possession d'armes nucléaires et la capacité à aligner des forces conventionnelles conséquentes qui ont à leur tour constitué les critères principaux de classement permettant d'identifier les Etats en mesure de compter dans l'arène internationale.

Cette évolution dans le temps des critères de mesure de la puissance illustre la nécessité de ne pas apprécier la notion de puissance de manière statique mais bien de manière dynamique, dans sa relation au système international au sein duquel évoluent Etats et organisations internationales.

## **Une puissance de moins en moins mesurée sur des paramètres militaires**

Comme le souligne Georges Ayache, le système des relations internationales dans lequel nous évoluons depuis le début des années 2000 a été marqué par deux mutations principales, une mutation structurelle, marquée par la fin de la bipolarité américano-soviétique et l'avènement d'une unipolarité américaine – certes contestée par la perspective de montée en puissance de nations au fort potentiel telles que la Chine ou l'Inde -, et une mutation structurelle, liée au phénomène de mondialisation qui a démultiplié les acteurs internationaux et relativisé par conséquent l'influence propre des Etats les moins influents<sup>5</sup>. Dans ce nouveau cadre, le recours à la contrainte apparaît de plus en plus inadapté voire risqué et les acteurs étatiques sont conduits à privilégier, pour reprendre les termes du théoricien du *soft power* Joseph Nye<sup>6</sup>, « la recherche d'un « pouvoir structurel indirect » sur celle d'un « pouvoir relationnel coercitif ». Ce « pouvoir structurel indirect » a fait l'objet d'abondantes réflexions depuis le début des années 1990, les chercheurs ne s'accordant pas toujours sur les contours de cette notion et établissant différentes listes de domaines susceptibles de contribuer à peser pacifiquement sur la décision des partenaires étatiques.

### ***B. La recherche d'une influence difficilement conceptualisée mais de plus en plus clairement revendiquée***

#### **Un concept aux définitions incertaines et aux contours flous**

La notion d'influence dans les relations internationales apparaît pour la première fois en France en tant que politique publique lors de la création de l'Alliance française en 1883<sup>7</sup>. Plus d'un siècle après son invention, aucune définition de l'influence n'est unanimement reconnue, essentiellement en raison des rapports que l'influence entretient avec d'autres concepts voisins développés en France ou aux Etats-Unis, notamment le rayonnement, le *soft power* et le *smart power*. Dans le son avis du 4 mars 2012 consacré au vocabulaire des affaires étrangères<sup>8</sup>, la commission de terminologie et de néologie définit la diplomatie d'influence,

---

<sup>5</sup> AYACHE Georges, Puissance et influence dans le cadre des relations internationales post guerre-froide, le cas de la France.

<sup>6</sup> NYE Joseph, *op. cité*.

<sup>7</sup> FOUCHER Michel, l'influence de la France sur la scène internationale : le décryptage de Michel Foucher in *Communication et Influence* n°54, avril 2014.

<sup>8</sup> Avis de la commission de terminologie et de néologie publié au journal officiel du 4 mars 2012. *Vocabulaire des affaires étrangères*.

pour laquelle elle retient la traduction de *soft diplomacy*, comme la « *forme de diplomatie privilégiant le pouvoir de convaincre en utilisant tous types de réseaux et de relations personnelles* ». Elle la distingue notamment du pouvoir intelligent ou *smart power* défini comme la « *forme de diplomatie combinant habilement le pouvoir de contraindre et le pouvoir de convaincre* ». Pour Bastien Nivet, qui a consacré une part importante de ses travaux de recherche au thème de l'influence, celle-ci « *vise, pour un État ou un groupe d'États, à amener les autres acteurs à agir en conformité avec ses intérêts, principes et valeurs, soit en instaurant un ordre international (ou des normes) qui encadrent ou orientent leurs actions, soit en instaurant les conditions d'une communauté objective de vues ou d'intérêts. En tout état de cause, l'influence définit la capacité des acteurs, étatiques ou non, à faire triompher leurs points de vue ou intérêts par des moyens indirects et non coercitifs, en suscitant l'adhésion à leur égard sans employer la contrainte pour ce faire* »<sup>9</sup>. Pour les députés Boucheron et Myart, auteurs en 2011 d'un rapport parlementaire consacré à l'influence des vecteurs privés d'influence dans les relations internationales, « *l'influence peut être définie comme un ensemble de méthodes qui permettent d'atteindre un objectif sans menace ni violence, sans non plus de négociation, qui exigerait une contrepartie. Il s'agit de créer à court ou long terme un climat favorable conduisant votre interlocuteur à adopter naturellement votre position. Elle est à ce titre une arme de pouvoir, même si elle est rarement perçue comme telle en raison de sa distance par rapport aux méthodes classiques que sont l'obéissance, la soumission, la crainte, la terreur, l'intérêt ou le compromis. Elle peut résulter d'une politique volontariste conduite par une personne publique ou privée, ou être le produit d'une situation. Ses effets sont difficiles à évaluer et se constatent le plus souvent a posteriori* ».

L'influence peut prendre différentes formes. Dans un article qu'il lui consacre, Hubert Védrine identifie quatre types d'influence : « *il y a l'influence que l'on exerce parce que l'on détient la puissance ; l'influence que l'on exerce naturellement même si l'on n'est pas aussi puissant que son concurrent ou adversaire ; l'influence mobilisable, utilisable et sciemment*

---

<sup>9</sup> NIVET Bastien, *Puissance, influence : confusion sémantique ou renouvellement de l'action internationale ?* Lettre de l'IRSEM n°3, 2013. <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/lettre-de-l-irsem/les-lettres-de-l-irsem-2012-2013/2013-lettre-de-l-irsem/lettre-de-l-irsem-n-3-2013/dossier-strategique/puissance-influence-confusion-semantique-ou-renouvellement-de-l-action-internationale>

*voulue ; et enfin l'influence qui s'exerce à l'état quasiment naturel »<sup>10</sup>. Messieurs Boucheron et Myart proposent pour leur part une distinction intéressante entre une « influence diffuse » qui « vise à préparer un environnement favorable à une décision ou à obtenir gain de cause sans conflit » et une « influence directe » qui « permet à un acteur d'accéder aux instances décisionnelles (administrations, gouvernements, organisations multilatérales publiques et privées) et de les persuader de prendre une décision conforme à ses vœux ». La première s'inscrit dans le temps long. Elle suppose une véritable vision stratégique et une identification des idées à promouvoir, des personnes susceptibles de porter un message et des structures vers lesquelles faire porter les efforts. Elle part du constat que des moyens souvent peu coûteux existent pour agir en parallèle des facteurs classiques de puissance. La seconde, l'influence directe, est la conséquence des liens établis entre des individus ou au sein d'organisations. « Les Etats cherchent en permanence à exercer ce type d'influence dans la conduite de leur politique internationale. Elle constitue un élément parmi d'autres d'un jeu qui mêle rapport de force et persuasion pour obtenir gain de cause dans une négociation ».<sup>11</sup>*

Le concept d'influence peut donc se décliner de nombreuses manières, ce qui explique les divergences que donne à voir la littérature qui lui est consacrée sans pour autant que cela constitue un frein à l'affirmation par les Etats de la nécessité de développer leur capacité d'influence identifiée comme particulièrement stratégique sur la scène internationale.

### **Une recherche d'influence de plus en plus ouvertement revendiquée**

Alors que la recherche de l'influence n'était jusqu'à récemment pas publiquement revendiquée, elle l'est aujourd'hui très explicitement.

Elle figure par exemple largement dans la *National Strategic Review* britannique de 2010 dans laquelle le terme influence est cité pas moins de 24 fois dans un document qui ne compte que 39 pages. Dans ce document socle de la politique étrangère britannique, les autorités gouvernementales d'outre-Manche n'hésitent pas à affirmer que pour protéger leurs intérêts sur leur sol, le Royaume-Uni doit pouvoir projeter son influence à l'étranger<sup>12</sup>. Ou que, pour

---

<sup>10</sup> L'influence, paramètre-clé d'une nouvelle typologie des relations internationales : le décryptage d'Hubert Védrine, *Communication et influence* n°61, janvier 2015.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> National Strategic Review, *A strong Britain in an age of uncertainty*, 2010, page 4.

réduire la probabilité de risques affectant son territoire, sa population et ses intérêts outre-mer, ce dernier met en œuvre tous ses instruments de pouvoir et d'influence pour modeler l'environnement et traiter les risques potentiels à leur source<sup>13</sup>. « *Exercer l'influence pour exploiter les opportunités et limiter les risques* » figure ainsi en 3<sup>ème</sup> position dans les missions de sécurité nationale attribuées aux autorités britanniques par ce document de stratégie déclaratoire<sup>14</sup>.

En France, l'influence est évoquée dans le livre Blanc sur la politique étrangère et européenne 2008-2020 qui insiste sur l'importance « *d'influencer les réponses mais aussi agir en amont dans l'identification et la teneur des questions. Quelle est la capacité d'un pays à influencer le débat d'idées global, à poser les problèmes en des termes qui correspondent à sa vision du monde et à ses intérêts ? Il faut aujourd'hui y voir une dimension essentielle du nouveau jeu des rapports de forces* »<sup>15</sup>. Cette feuille de route de la diplomatie française consacre d'ailleurs un paragraphe à la nécessité de « *renouveler nos stratégies d'influence : notre action extérieure doit pouvoir s'appuyer sur des stratégies d'influence diverses et ciblées. Il s'agit d'exposer à nos conceptions et aux réalités de notre pays des personnalités choisies en raison de leur capacité d'écoute et de leur audience potentielle dans leur pays ; de faciliter l'expression de nos idées dans les débats de politique étrangère. L'action menée sur la question de la diversité culturelle est à ce titre exemplaire et les programmes d'invitation de personnalités d'influence du ministère ont démontré leur utilité pour un coût limité. Ils devraient être augmentés en nombre et proposés en modèle à d'autres acteurs publics* ». Ces orientations ont été réaffirmées le 29 août 2012 par Laurent Fabius lors du discours de clôture de la XXème conférence des ambassadeurs. A cette occasion, le ministre des affaires étrangères français a une nouvelle fois souligné la nécessité de développer une véritable diplomatie d'influence, définie comme une combinaison de hard et de soft power. Dans le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, l'influence est également associée étroitement à la sécurité et à la souveraineté : « *La France entend préserver sa souveraineté, en se donnant les moyens de l'action et de l'influence, et contribuer à la sécurité internationale en inscrivant ses actions dans une légitimité nationale et internationale* »<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> Ibid p23.

<sup>14</sup> Ibid p34.

<sup>15</sup> Livre blanc sur la politique étrangère et européenne 2008-2020.

<sup>16</sup> Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2013, p19.

Difficilement conceptualisée, la capacité à influencer les relations internationales sans recourir à la contrainte est donc de plus en plus recherchée. Or parmi les leviers susceptibles de développer cette capacité, la coopération militaire et l'assistance technique opérationnelle méritent un examen particulier pour identifier si elles sont utilisées dans leur pleine mesure pour atteindre cet objectif stratégique.

## **II. Coopération et assistance technique opérationnelle: des modalités des relations internationales au potentiel d'influence longtemps ignoré**

La coopération (A) et l'assistance technique (B) sont deux instruments anciens des relations internationales qui ont chacun une finalité propre et qui n'ont pendant longtemps pas été pensées dans une logique d'influence.

### ***A. La coopération : modalité classique des relations interétatiques***

#### **La finalité de la coopération**

La coopération suppose pour Serge Sur « *l'action commune, conjointe ou coordonnée de partenaires indépendants agissant chacun pour son compte mais associant leurs conduites de façon convenue pour la mise en œuvre d'opérations limitées.* »<sup>17</sup>. Elle se distingue de l'intégration qui tend à unifier les partenaires en les soumettant à des finalités communes et en faisant converger les comportements suivant des procédés qui peuvent être autoritaires. On coopère par voie contractuelle : chacun conserve ses objectifs propres et ses intérêts particuliers, mais trouve profit à harmoniser leur poursuite avec ceux des autres.

La coopération est donc une modalité ordinaire des relations internationales, telles qu'elles sont dominées et encadrées par les relations interétatiques. Elle n'a rien d'évident dans un système international marqué par une égalité juridique des Etats dont les intérêts sont souvent contradictoires. Cette égalité juridique en droit masquant des différences de puissance importante en fait, la coopération ne peut être étudiée qu'à partir des rapports de force entre

---

<sup>17</sup> SUR Serge, *Relations internationales*, Montchrestien, 2011.

Etats. Ces derniers conditionnent en effet le cadre de la coopération interétatique et par extension ses modalités.

### **Les modalités de la coopération**

La coopération interétatique peut s'exprimer sous différentes formes. Elle peut d'abord être bilatérale, c'est-à-dire organisée entre deux Etats souverains, ou multilatérale, en réunissant plusieurs acteurs étatiques autour d'un objectif commun. Elle peut être ponctuelle quand elle vise à répondre à un besoin particulier d'acteurs étatiques dans un cadre espace-temps limité, ou institutionnalisée, lorsque les Etats décident pour atteindre leurs objectifs de créer une organisation internationale qui peut avoir un caractère régional ou mondial, et un caractère spécialisé ou universel.

Dans le domaine militaire, la coopération interétatique bilatérale s'exprime particulièrement à travers les accords de défense et les partenariats stratégiques. Les accords de défense, traités internationaux militairement contraignants, ont pour vocation première de créer une alliance entre deux pays en cas d'agression armée. Ils peuvent également prévoir des clauses relatives au stationnement des forces déployées à l'étranger, à titre temporaire ou permanent. Ces accords de défense peuvent être déclinés en arrangements techniques pour les besoins d'une opération ou d'un exercice important. Les arrangements techniques, dont la signature relève en général du ministre de la Défense, sont également contraignants et peuvent être invoqués en cas de litige entre les deux pays. Non contraignants, les partenariats stratégiques incarnent quant à eux la volonté politique de deux Etats de développer une coopération particulièrement importante, privilégiée. S'ils ne se réduisent pas au domaine militaire, ces partenariats stratégiques contiennent toujours des dispositions relatives aux forces armées et à la vente d'armement. La France a ainsi signé deux partenariats stratégiques, avec l'Inde en 1998, pays avec lequel elle entretient des relations militaires anciennes et bon client de ses exportations d'armement, et avec le Brésil, partenaire avec lequel elle s'est liée en 2008 par la signature d'un plan d'action déclinant son nouveau partenariat stratégique.

La coopération militaire institutionnalisée repose pour sa part sur les organisations créées par les traités auxquels les Etats ont accepté d'être parties. Elle concerne essentiellement pour les pays occidentaux l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union Européenne (UE). Si l'ONU a une vocation universelle

et ne peut inciter les Etats à agir militairement sous sa bannière qu'en cas de menace pour la paix ou de rupture de la pays, l'OTAN et l'UE sont des alliances régionales qui prévoient une clause de solidarité de l'ensemble de leurs Etats membres en cas d'agression d'un des leurs. Créés ou trouvant leurs fondements dans l'immédiat après-guerre, ces instruments internationaux sont nés de la volonté des Etats de se protéger contre un tel déchainement de violence. Leurs missions, fixées par traité, sont claires et bien intégrées par le personnel, civil et militaire, envoyé par les Etats membres pour les faire fonctionner. Chacune d'elle est marquée dans son organisation par l'esprit du ou des Etats leaders qui ont prévalu à sa création ou dont la puissance s'est affirmée depuis (Etats-Unis pour l'OTAN, duo franco-allemand pour l'Union européenne). Cette influence née avec l'organisation n'a pendant cinquante ans pas été remise en cause dans le contexte bipolaire peu favorable aux luttes d'influence internes aux deux blocs. Alors que le système international se modifie, elle devient progressivement un enjeu de puissance et fait l'objet d'une attention toute particulière de certains Etats membres particulièrement depuis le début des années 2000.

## ***B. L'assistance militaire opérationnelle : une mission traditionnelle des forces armées***

### **Une mission historique des forces armées**

Il est difficile de trouver une définition unanimement reconnue de l'assistance technique. Dans leur rapport d'évaluation du dispositif français d'expertise technique internationale, Pervenche Berès et Gérard Brelet reprennent la définition plutôt large de l'assistance technique retenue par l'OCDE : « *en dehors de projets, l'apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche* »<sup>18</sup>. Cette assistance peut s'appliquer à de nombreux domaines : culturel, scientifique, agricole, militaire etc. Elle apparaît consubstantielle à la relation tissée par une grande puissance avec un Etat allié de moindre importance.

Appliquée au domaine militaire, l'assistance technique opérationnelle est une mission traditionnelle des forces armées françaises. On en trouve des traces à partir de la seconde

---

<sup>18</sup> Modernisation de l'action publique, *Projet de rapport d'évaluation du dispositif français d'expertise technique internationale*, 8 avril 2014, page 13.

moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle lorsque les grandes puissances européennes ont commencé à développer leur présence dans les Balkans pour y former les armées nationales des nouveaux Etats nés de l'essor des nationalismes en Europe. L'assistance militaire opérationnelle apparaît avec la création des missions militaires placées auprès des représentations diplomatiques. Elle prend ensuite de l'ampleur avec la signature d'accords de défense - dont plusieurs prévoient expressément cette mission -, et avec le stationnement de forces militaires prépositionnées à l'étranger qui entretiennent des relations étroites avec les pays hôtes<sup>19</sup>. L'assistance militaire opérationnelle prend une importance particulière dans les années 1960 alors qu'elle se développe encore pour accompagner les mouvements d'accession à l'indépendance d'anciennes colonies sur le point de devenir de nouveaux Etats. Dans ces pays, le besoin de mettre en place rapidement une administration robuste et une armée nationale encourage les nouvelles autorités à se tourner vers leurs anciens tuteurs pour bénéficier de leur aide et de leur expérience. Pour répondre à leur demande, la France et l'Angleterre, principales puissances colonisatrices d'Europe, ont ainsi longtemps assuré l'encadrement et la formation des armées de leurs ex colonies au nom de la continuité et du devoir historique.

### **L'assistance militaire opérationnelle aujourd'hui**

Au cours du siècle dernier, l'assistance militaire a progressivement évolué pour recouvrir aujourd'hui deux domaines différents et complémentaires de la constitution d'une armée nationale : la formation et le financement.

La face la plus visible de l'assistance militaire, la plus historique aussi, reste la formation, qui s'exprime encore aujourd'hui dans les actions dites de *mentoring*. Cette mission particulière continue à être menée par les Etats occidentaux dans la plupart des théâtres d'opérations dans des cadres tant nationaux qu'internationaux. La formation de l'armée afghane fait partie encore aujourd'hui des missions assurée par l'OTAN dans cette zone dont elle s'est très fortement désengagée. Au Mali et en Somalie, c'est sous la bannière de l'Union européenne que se développent de telles actions dans le cadre des missions EUTM (European Union

---

<sup>19</sup> PORTE Rémi. L'assistance militaire opérationnelle depuis la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle in *Doctrine tactique n°23* « Assistance à un pays tiers, contribution de l'armée de terre », 2011.

Training Mission). Certaines missions de formation et de soutien aux armées sont également portées par l'ONU, comme au Liban au sein duquel la Force Intérimaire des Nations Unies pour le Liban (FINUL) contribue à la montée en puissance des forces armées libanaises. Au niveau national enfin, de nombreuses actions continuent à être menées sur tous les continents, les pays « fournisseurs » concentrant leurs efforts sur leur zone historique d'influence.

Le deuxième aspect de l'assistance militaire est l'aide financière (*Military Aid*). Ce transfert de ressources, largement pratiqué par les grandes puissances, peut prendre la forme de subventions directement versées à des bénéficiaires ou de don de matériels militaires. A la différence de la formation, et en dépit de son importance pour les pays bénéficiaires, l'aide financière militaire fait l'objet de controverses tant chez les donateurs que les bénéficiaires. Chez les derniers, il crée parfois l'impression de placer l'outil militaire « sous perfusion » et peut être perçu comme un frein à l'autonomisation. Chez les premiers, c'est son efficacité qui est régulièrement remise en cause, plusieurs *think tank* ayant mis en avant l'absence de retombées positives de tels dons sur le soutien des Etats bénéficiaires à la politique menée par l'Etat donateur<sup>20</sup>.

Si l'assistance militaire opérationnelle proposée et organisée jusqu'à la fin du siècle dernier par les anciennes puissances colonisatrices n'était pas toujours exempte d'arrière-pensée, elle n'avait cependant pas pour objectif premier de développer l'influence de ces dernières sur les nouveaux Etats. La position de domination naturelle des puissances « historiques » a suffi pendant longtemps à assurer des liens privilégiés entre ces dernières et leurs anciens vassaux dans un contexte qui n'était pas encore marqué par la lutte pour l'influence qui s'est considérablement renforcée depuis la fin de la guerre froide. L'assistance prodiguée à partir de la seconde moitié du XXème siècle a bien sûr posé les bases d'une influence dans la mesure où les valeurs, les procédures et les normes retenues par les armées des Etats nouvellement émancipés étaient presque systématiquement reprises sur celles de leur grande puissance tutélaire. Mais cette influence s'est imposée de manière passive, depuis la base et

---

<sup>20</sup> Voir par exemple *Securing Tyrants or Fostering Reform? US Internal Security Assistance to Repressive and Transitioning Regimes*. The RAND Corporation, 2006 ou SULLIVAN, TESSMAN, LI, *US Military Aid and Recipient State Cooperation*, *Foreign Policy Analysis* (2011) 7, 275–294.

sans calcul politique des Etats pourvoyeurs d'assistance, sans véritable réflexion autour de ce phénomène et sans intégration dans une stratégie globale d'influence.

### **III. Vers une intégration de la coopération et de l'assistance technique opérationnelle dans la politique d'influence**

Depuis les années 1990 et le développement des travaux de recherche sur le *soft power* et ses dérivés, l'approche des Etats vis-à-vis de la coopération et de l'assistance technique a progressivement évolué vers une intégration de ces dernières à la palette des outils de leur politique d'influence (A). Cette évolution présente toutefois des différences significatives entre les Etats et ne semble pas avoir atteint sa pleine maturité (B).

#### **A) La reconnaissance de la coopération et de l'assistance technique opérationnelle comme nouveaux vecteurs d'influence**

La recherche par les Etats d'une extension de leur capacité d'influence les a progressivement amenés à investir tous les domaines jusque-là non mobilisés. Le potentiel d'influence de la coopération et de l'assistance commence aujourd'hui à être bien pris en compte, particulièrement dans le domaine déterminant de l'édiction des normes.

#### **Une prise de conscience récente du potentiel d'influence de la coopération et de l'assistance**

Comme le souligne Hervé Couteau Bégarie, « *il n'est aucun domaine qui échappe à cette recherche de l'influence dès lors que la logique de puissance n'est pas suffisante à elle seule. On la trouve même dans le domaine militaire, cœur de la puissance, avec l'importance de*

*plus en plus grande prise aujourd'hui par les stratégies déclaratoires qui visent à influencer le comportement de l'adversaire et des alliés »<sup>21</sup>. De ce constat désormais partagé par la majorité des leaders politiques et militaires découle la nécessité de faire prendre conscience à tout le personnel de la défense impliqué dans des missions d'assistance technique opérationnelle ou affectés au sein d'organisations internationales traitant de questions de défense de l'importance de leur action au quotidien pour favoriser l'influence de leur Etat. Cette sensibilisation est d'autant plus importante que la culture nationale n'est pas naturellement portée sur le lobbying. Si la plupart des anglo-saxons ont depuis longtemps adopté une démarche pragmatique privilégiant la protection des intérêts de leur Etat sur la défense de valeurs à caractère universel, d'autres nations semblent n'avoir évolué en ce sens que récemment.*

En France, l'appel récurrent d'officiers généraux ayant servi dans les structures militaires internationales à une prise de conscience par chaque personnel inséré de sa capacité d'influence montre bien que cette dernière est encore largement sous-estimée<sup>22</sup>. Bien comprise au plus haut niveau, cette conscience commence à se développer dans les échelons inférieurs, et ce d'autant plus que les premiers résultats de ce changement d'état d'esprit deviennent palpables. Affecté au Maritime Command de l'OTAN à Northwood, un juriste français se félicitait récemment d'avoir fait adopter par cette organisation un guide relatif à la rétention de personnes à bord des navires de l'OTAN très fortement imprégné des dispositions retenues par l'Etat français dans sa doctrine nationale, assurant ainsi la promotion des normes juridiques françaises dans l'Alliance. De la même manière, le choix récent par la plupart des pays du Golfe de Guinée d'une organisation de sécurité maritime fortement inspiré par le modèle français d'action de l'Etat en mer est à mettre au crédit de l'excellente relation tissée par la marine française et les coopérants de la DCSD<sup>23</sup> avec les marines et les gouvernements africains de cette zone. Outre la création dans la plupart de ces pays d'institutions similaires aux institutions françaises, gages d'une future coopération institutionnelle privilégiée, ce

---

<sup>21</sup> Cité dans DE LANGLOIS Maurice, Introduction au dossier stratégique : la notion d'influence chez les militaires : application aux structures internationales, 26 avril 2013.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense. Cette direction, rattachée au ministère des affaires étrangères et du développement international, a notamment pour mission d'assister les pays partenaires de la France dans la réforme de leur système de sécurité.

travail d'influence a également contribué au succès à l'exportation de certaines entreprises de construction navale française dans cette zone au fort potentiel de développement.

### **Une influence sur les normes particulièrement déterminante**

La fixation de normes internationales est sans aucun doute un des enjeux les plus importants du travail d'influence d'un Etat. Alors que la mondialisation fait disparaître les barrières et que personnes, biens et idées circulent de plus en plus vite, la nécessité de disposer d'un langage commun apparaît comme une évidence et donne à celui qui peut imposer ses standards un avantage considérable. Le travail de normalisation affecte tous les niveaux des relations internationales. Il commence dès le choix de la langue et des normes juridiques retenues pour traiter un problème. Le simple choix de l'anglais et de la *common law* sur le français et son système juridique influence ainsi à la base les solutions susceptibles d'être apportées. La norme technique est également déterminante, en ce qu'elle donne un avantage économique certain à l'Etat capable d'imposer son standard, ses concurrents devant se résoudre à adapter leur production aux normes finalement retenues. Comme le souligne Bernard Carayon, « *au sein des organismes qui les élaborent, le choix des normes (sujet et contenu) constitue donc un enjeu d'influence et de puissance. Les membres des organisations de normalisation cherchent à imposer leur vision du monde et à conforter leur propre stratégie de conquête et de protection des marchés. Une autre voie de « standardisation » résulte également d'accords conclus entre producteurs, en dehors des lieux officiels de négociations internationales. Ces standards, sortes de normes, permettent aux acteurs les plus puissants d'imposer et de valoriser leurs innovations.* »<sup>24</sup>.

Dans le domaine militaire, les normes retenues par l'OTAN sont de loin les plus importantes car cette organisation constitue depuis sa création la référence en matière d'interopérabilité. Les conséquences des normes techniques qu'elle retient sont très sensibles sur les bases industrielles nationales de défense de ses Etats membres, incitant ces derniers à s'investir de plus en plus en amont dans leur définition. Ce phénomène est bien mis en valeur par l'analyse de l'équipe de l'IGA Jacques Levet sur les normes à l'OTAN qui montre comment le Centre de Normalisation de Défense a pris sa part très en amont au pilotage de la révision du

---

<sup>24</sup> Rapport d'information n°3851 déposé par la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale sur les vecteurs privés d'influence dans les relations internationales et présenté par MM. Jean-Michel BOUCHERON et Jacques MYARD, 18 octobre 2011.

processus de production des normes et des standards pour aboutir, après six ans de développement, à une référence commune<sup>25</sup>.

## **B) Une intégration de ces nouveaux outils dans la politique d'influence inégalement avancée selon les pays**

### **Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, une intégration déjà très poussée**

L'apport, pour leur politique nationale d'influence, des actions susceptibles d'être menées dans les instances de coopération militaire et à travers les missions d'assistance militaire opérationnelle a été bien identifié par les américains et les britanniques qui ont tous deux définis des priorités et des orientations dans ce domaine.

Pour les Britanniques, la contribution des efforts du ministère de la défense à l'action du ministère des affaires étrangères est définie dans l'International Defence Engagement Strategy (IDES) élaboré en 2013. Ce document récent, qui découle de la National Security Strategy et de la Strategic Defence and Security Review, vise à assurer la cohérence des actions menées par le ministère de la défense avec la politique nationale d'influence du pays. Pour garantir cet objectif, le gouvernement britannique s'est doté d'un conseil placé sous la double responsabilité des ministères de la défense (représenté par le directeur général Sec Pol et des affaires étrangères (représenté par son directeur général du département Defence and Intelligence). Ce conseil est en charge de la définition des priorités de la politique d'influence, tant sur le plan thématique que géographique. Afin d'assurer que les intérêts nationaux soient défendus au mieux, l'IDES prévoit également de renforcer chez les personnes envoyés à l'étranger la connaissance de la politique du gouvernement au travers d'actions de formation. L'administration britannique peut pour cela s'appuyer sur la Stabilization Unit, agence interministérielle créée en 2004 qui réunit à Londres des représentants des ministères de la défense, des affaires étrangères et du développement international. Appelée à faire émerger

---

<sup>25</sup> DE LANGLOIS Maurice, Introduction au dossier stratégique : la notion d'influence chez les militaires : application aux structures internationales, 26 avril 2013.

une lecture uniforme de la politique étrangère britannique à l'égard des Etats faibles ou en crise et à dessiner une politique d'assistance coordonnée avec celles des organisations internationales, cette unité a récemment publié trois guides destinés aux civils et militaires britanniques déployés dans les instances de coopération militaire qui leur rappelle leur potentiel individuel d'influence<sup>26</sup>. Interrogés sur leur perception de l'action des britanniques dans le domaine de l'influence, plusieurs insérés français dans les organisations internationales relèvent principalement leur capacité à se positionner habilement dans les organigrammes, à investir les postes à forte influence (à travers le prisme de postes techniques stratégiques, dans le domaine des finances et des ressources humaines notamment) et se saisir rapidement des dossiers les plus sensibles<sup>27</sup>.

Chez les Américains également, la bonne intégration des moyens du département de la défense dans une politique d'influence cohérente est également recherchée. Elle est principalement le fait de l'Assistant Secretary of Defense for International Security Affairs qui a notamment en charge la coordination des efforts d'influence menés dans les différentes structures auxquelles les Etats-Unis sont parties ou qu'ils soutiennent (OTAN, UE, OSCE, UA pour les principales). La bonne coordination des efforts du Department of Defense avec ceux du Département d'Etat et de l'United States Agency for International en charge du développement économique est également poussée, particulièrement sur un plan régional au sein des grands commandements militaires dans lesquels sont présents militaires et diplomates. Dans certaines régions au sein desquelles la sécurité constitue un des piliers de l'action diplomatique américaine, il est à ce titre intéressant de constater que le département de la défense commence même à occuper une place centrale dans le processus de coopération placé au cœur de la politique étrangère nationale. Le département de la défense en arrive même à occuper parfois des espaces habituellement dévolus au département d'Etat<sup>28</sup>. En outre, le pouvoir d'influence de l'armée américaine à travers les nombreux échanges organisés dans le domaine de la formation militaire a fait l'objet de récents travaux<sup>29</sup> qui ont

---

<sup>26</sup> Stabilization Unit, *Deployee Guide to the European Union and Common Security and Defence Policy Missions*, octobre 2014, *Deployee Guide : Working in United Nations missions*, octobre 2014, *Deployee Guide : Working in United Nations Missions*, octobre 2014.

<sup>27</sup> CEIS, Les stratégies d'influence des ministères de la défense anglo-saxons et alliés : enseignements et perspectives pour la fonction influence du MINDEF français, EPS n°2013-08.

<sup>28</sup> RONSAIN Olivia, *Le département de la défense, acteur prépondérant du dispositif américain de coopération en Afrique*. Etude de l'IRSEM n°36 - 2014

<sup>29</sup> ATKINSON Carol, *Military Soft Power. Public Diplomacy through Military Educational Exchanges*. Rowman and Littlefield, 2014.

reçu un très bon accueil et devraient inciter les décideurs à continuer à investir dans ce domaine.

### **En France, la recherche d'une stratégie d'influence plus fédératrice**

A la différence de son allié outre-Atlantique, le travail d'influence mené par la France semble encore manquer aujourd'hui de cohérence et de direction stratégique. Si les relations entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la défense sont régulières, aucun cadre formel n'est aujourd'hui fixé et les actions d'influence menées par les deux ministères restent encore peu coordonnées. Des actions d'influence sont régulièrement menées, à l'image du programme « personnalités d'avenir défense » initié en 2008 sur le modèle du « programme d'invitation des personnalités d'avenir » lancé par le quai d'Orsay en 1989. Ce programme vise à communiquer les positions françaises de défense et renforcer les échanges entre la France et quelques personnes identifiées par les attachés de défense comme des relais d'influence immédiat ou à court ou moyen terme. Mais ces actions n'ont pas été pensées dès leur création dans une stratégie d'influence de niveau ministériel voire même interministériel.

La réforme de la gouvernance des relations internationales au sein du ministère de la défense qui a créé en 2015 une nouvelle Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (DGRIS) a été l'occasion de rouvrir le dossier de la cohérence des actions militaires dans une stratégie ministérielle d'influence. Le décret instaurant la DGRIS a à ce titre prévu dans son article 3 qu'il revient à cette dernière de définir la stratégie d'influence internationale du ministère de la défense<sup>30</sup>. L'instruction ministérielle relative à son fonctionnement précise quant à elle que le « bureau de l'influence française à l'étranger » participe à l'identification des postes à potentiel d'influence et à la sélection du personnel qui y sont affectés. Il coordonne également la rédaction de lettres de missions à l'attention des attachés de défense et des représentants militaires auprès des organisations internationales. Enfin, il s'assure de la diffusion des instructions et des positions françaises élaboré par les services géographiques<sup>31</sup>. Si l'on peut donc aujourd'hui regretter qu'une stratégie ministérielle d'influence n'ait toujours pas vu le jour, le cap en est cependant donné, au moins au sein du ministère de la défense.

---

<sup>30</sup> Décret n°2015-4 du 2 janvier 2015 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense.

<sup>31</sup> Instruction ministérielle du 23 juin 2015 relative au fonctionnement de la DGRIS.

La problématique de la cohérence d'une stratégie internationale du ministère de la défense avec la politique d'influence plus générale portée par le ministère des affaires étrangères reste pour sa part entière. A la différence de ses voisins d'outre-Manche, la France ne dispose pas de structure permanente de coordination interministérielle et aucun projet en ce sens n'a été lancé. La prise en compte de l'influence, dans son acceptation la plus large, n'a pas encore débouché sur l'adoption d'un document de cadrage pertinent ce que bon nombre de diplomates regrettent à l'image d'une ancienne directrice de la coopération internationale qui dénonçait en 2010 « *les mauvaises performances de l'influence française handicapée par une réduction drastique des moyens mis à sa disposition, particulièrement dans le secteur culturel, par l'absence de priorisation des objectifs, et par l'absence de direction cohérente des actions entreprises à l'étranger* »<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> GAZEAU-SECRET Anne, *Pour un « soft power » à la française : du rayonnement culturel à la diplomatie d'influence*. [http://www.administrationmoderne.com/pdf/actualites/diplo\\_ena\\_%20G-Secret\\_0510.pdf](http://www.administrationmoderne.com/pdf/actualites/diplo_ena_%20G-Secret_0510.pdf)

## Conclusion

Dans un contexte international au sein duquel les attributs classiques de la puissance sont de plus en plus remis en cause, seule une politique étrangère tournée vers l'influence et à même de fédérer tous les outils susceptibles de produire des effets semble encore capable de promouvoir les valeurs et défendre les intérêts des Etats ayant conservé du poids dans le concert des nations. Si elles ont longtemps été pratiquées sans être pensées dans une perspective stratégique d'influence, les actions de coopération et d'assistance technique opérationnelle trouvent de plus en plus leur place dans une telle politique d'influence à large spectre qui investit des champs jusqu'alors inexploités. Outre les actions menées par les forces armées au niveau tactique et opératif dans une logique d'« info-ops » ou de « psy-ops », le niveau stratégique commence à pleinement intégrer le monde militaire dans ses réflexions et doit conforter la place de la coopération et de l'assistance technique opérationnelle de véritables outils au service de sa politique étrangère nationale.

La guerre pour l'influence est engagée et elle est appelée à durer. Comme toute lutte, et plus encore que dans les conflits ouverts auxquels l'Histoire nous avait habitué jusqu'au milieu du XXème siècle, cette guerre se joue et continuera à se jouer dans un brouillard clausewitzien que seule la définition d'une stratégie intelligemment élaborée sera à même d'aider à dissiper. Dans un contexte marqué par le ralentissement économique et la rigueur budgétaire peu favorable à une augmentation des budgets des armées et des affaires étrangères, reste à espérer que nos grands décideurs sauront prendre les bonnes décisions à même d'assurer le maintien voire l'expansion de l'influence française et européenne dans un monde de plus en plus concurrentiel.

## Bibliographie

### Ouvrages :

- SUR Serge, *Relations internationales*, Montchrestien, 2011
- RAMEL Frédéric, *Traité de relations internationales*, Presses de Sciences Po, novembre 2013
- BATTISTELLA Dario, *Théorie des relations internationales*, 4<sup>e</sup> édition, Sciences PO Les Presses.
- VAISSE Maurice, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*. Ed Fayard 2009
- BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, septembre 2013.
- ATKINSON Carol, *Military Soft Power. Public Diplomacy through Militar Educational Exchanges*. Rowman and Littlefield, 2014.

### Rapports et études

- Rapport de la cour des comptes, « *La politique de coopération de défense conduite par le ministère des affaires étrangères* », février 2010
- Rapport d'information n°3851 déposé par la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale sur les vecteurs privés d'influence dans les relations internationales et présenté par MM. Jean-Michel BOUCHERON et Jacques MYARD, 18 octobre 2011
- CEIS, *Les stratégies d'influence des ministères de la défense anglo-saxons et alliés : enseignements et perspectives pour la fonction influence du MINDEF français*, EPS n°2013-08

### Articles

- Revue internationale et stratégique 2013/1 (n°89), dossier « Diplomatie d'influence »
- La réforme du secteur de sécurité en Afrique, 407, L'Ancre d'Or-Bazeilles, revue des troupes de marine, juillet-août 2015
- Assistance militaire à un pays tiers, contribution de l'armée de terre ; Doctrine tactique n°23, 2011
- AYACHE Georges, Puissance et influence dans le cadre des relations internationales post guerre froide, le cas de la France, 2007
- NIVET Bastien, Puissance, influence : confusion sémantique ou renouvellement de l'action internationale ?, 29/04/2013. <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/lettre-de-l-irsem/les-lettres-de-l-irsem-2012-2013/2013-lettre-de-l-irsem/lettre-de-l-irsem-n-3-2013/dossier-strategique/puissance-influence-confusion-semantique-ou-renouvellement-de-l-action-internationale>
- DE LANGLOIS Maurice, Introduction au dossier stratégique : la notion d'influence chez les militaires : application aux structures internationales, 26/04/2013
- COURMONT Barthélémy, NIQUET Valérie, NIVET Bastien, Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux Etats-Unis, à l'Europe et à la Chine, Etude réalisée pour le compte de la Délégation aux Affaires Stratégiques selon la procédure du marché public passé selon une procédure adaptée n°2004/007
- ISS Catherine Guichard, non occasional paper, l'investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique centrale : un pari risqué, 2012
- BRICET DES VALONS Georges-Henri, de SAINT VICTOR Florent, MAZZUCCHI Nicolas, La formation des armées étrangères. Evolution des politiques et des pratiques des années 1950 à 2010, Laboratoire de l'IRSEM 2012 n°9,
- La coopération militaire française avec l'Afrique : un changement dans la continuité ? 7 décembre 2013, <http://mars-attaque.blogspot.fr/2013/12/la-cooperation-militaire-francaise-avec.html>

- GAZEAU-SECRET Anne, *Pour un « soft power » à la française : du rayonnement culturel à la diplomatie d'influence* ; [http://www.administrationmoderne.com/pdf/actualites/diplo\\_ena\\_%20G-Secret\\_0510.pdf](http://www.administrationmoderne.com/pdf/actualites/diplo_ena_%20G-Secret_0510.pdf)
- CHAUVANCY François, *Un peu de réflexion militaire sur l'évolution des conflits au 21ème siècle : vers une approche indirecte des affrontements militaires*, 04 septembre 2011, <http://chauvancy.blog.lemonde.fr/2011/09/04/un-peu-de-reflexion-militaire-sur-1%e2%80%99evolution-des-conflits-au-21eme-siecle-vers-une-approche-indirecte-des-affrontements-militaires/>
- Conférence "La France, puissance d'influence : quelle politique internationale ?" - Intervention de Laurent Fabius, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (27 mars 2013) ; <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministre-les-secretaires-d-etat/anciens-ministres/laurent-fabius/discours/article/la-france-puissance-d-influence>
- SULLIVAN Patricia L., US Military Aid and Recipient State Cooperation; *Foreign Policy Analysis* (2011) 7, 275–294
- Géopolitique, les nouveaux visages de la puissance. Jean-François Fiorina s'entretient avec Pierre Buhler ; dimanche 15 avril 2012, <http://www.diploweb.com/Geopolitique-les-nouveaux-visages.html>
- RONSAIN Olivia, *Le département de la défense, acteur prépondérant du dispositif américain de coopération en Afrique*. Etude de l'IRSEM n°36 - 2014

### **Stratégies nationales de sécurité et défense**

- Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, avril 2013
- A Strong Britain in an Age of Uncertainty: The National Security Strategy, octobre 2010
- Securing Britain in an Age of Uncertainty: The Strategic Defence and Security Review, octobre 2010
- International Defence Engagement Strategy, 2013
- US National Security Strategy, février 2015
- Estrategia de seguridad nacional, un proyecto compartido, 2013

### **Doctrine et textes réglementaires**

- Assistance militaire opérationnelle à une force étrangère, DIA-3.4.5.1\_AMO (2011) n°009/DEF/CICDE/NP du 04 janvier 2011
- L'influence en appui aux engagements opérationnels, CIA-3.10(A) 2012
- Joint Doctrine Note 1/15 Defence Engagement, août 2015
- Décret n°2015-4 du 2 janvier 2015 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense
- Instruction ministérielle du 23 juin 2015 relative au fonctionnement de la DGRIS

## SOMMAIRE

Remerciements .....	2
Abstract .....	3
Introduction .....	4
I. Une politique d'influence de plus en plus incontournable dans un environnement international mondialisé .....	6
A. La remise en cause de la puissance « traditionnelle » .....	6
Des critères de puissance évolutifs dans le temps .....	6
Une puissance de moins en moins mesurée sur des paramètres militaires.....	7
B. La recherche d'une influence difficilement conceptualisée mais de plus en plus clairement revendiquée .....	7
Un concept aux définitions incertaines et aux contours flous .....	7
Une recherche d'influence de plus en plus ouvertement revendiquée .....	9
II. Coopération et assistance technique opérationnelle: des modalités des relations internationales au potentiel d'influence longtemps ignoré .....	11
A. La coopération : modalité classique des relations interétatiques.....	11
La finalité de la coopération .....	11
Les modalités de la coopération .....	12
B. L'assistance militaire opérationnelle : une mission traditionnelle des forces armées .....	13
Une mission historique des forces armées.....	13
L'assistance militaire opérationnelle aujourd'hui.....	14
III. Vers une intégration de la coopération et de l'assistance technique opérationnelle dans la politique d'influence.....	16
A) La reconnaissance de la coopération et de l'assistance technique opérationnelle comme nouveaux vecteurs d'influence .....	16
Une prise de conscience récente du potentiel d'influence de la coopération et de l'assistance ....	16
Une influence sur les normes particulièrement déterminante .....	18
B) Une intégration de ces nouveaux outils dans la politique d'influence inégalement avancée selon les pays .....	19
Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, une intégration déjà très poussée .....	19
En France, la recherche d'une stratégie d'influence plus fédératrice .....	21
Conclusion.....	23